DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Bordereau nº 4

(Pos. 12045)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 novembre 2015

LOI NOTRE DEVENIR DES PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD,

Présents: Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Bruno BLANCHARD, Yves BLEUNVEN, Yannick CHESNAIS, Christian DERRIEN, Gilles DUFEIGNEUX, Gérard FALQUÉRHO, Gaëlle FAVENNEC, Nadine FRÉMONT, Marie-Claude GAUDIN, Gérard GICQUEL, Alain GUIHARD, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Marie-Hélène HERRY, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Jean-Rémy KERVARREC, Ghistaine LANGLET, David LAPPARTIENT, Marie-José LE BRETON, Jacques LE LUDEC, Marie-Christine LE QUER, Gaëlle LE STRADIC, Ronan LOAS, Marie-Annick MARTIN, Annick MAUGAIN, Brigitte MELIN, Michèle NADEAU, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Michel PICHARD, Gérard PIERRE, Florence PRUNET, Benoît QUÉRO, Karine RIGOLE, Fabrice ROBELET, Guénaël ROBIN et Laurent TONNERRE.

Absents:/

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 22 ;

Vu le rapport de M. le président ;

Au nom de la 7^{ème} commission, Monsieur LE LUDEC donne lecture du rapport de M. le président du conseil départemental, puis des propositions ci-après de la commission :

- de demander le maintien de la compétence du département du Morbihan pour les 21 ports figurant sur la liste jointe en annexe n° 1 ;
- dans le cas où d'autres collectivités demanderaient à exercer la compétence sur un port figurant sur la liste jointe en annexe n° 1, de renoncer à participer à la création d'un syndicat mixte pour la gestion de ce port ;
- d'autoriser M. le président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions à intervenir entre le département et la collectivité territoriale ou le groupement qui bénéficiera du transfert des 27 ports mentionnés sur la liste jointe en annexe n° 2.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour;
- 0 voix contre;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil départemental Le directeur général des services

Patrick MALFAIT

LISTE DES 21 PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE QUE LE DÉPARTEMENT DEMANDE A CONSERVER

COMMUNES CONCERNÉES	DÉNOMINATION ADMINISTRATIVE DES PORTS
ARRADON*	Port d'Arradon
ARZAL / CAMOËL / FÉREL*	Port d'Arzal-Camoël
ARZON*	Port du Crouesty
ARZON	Port de Port-Navalo
AURAY	Port de Saint-Goustan
BADEN*	Port de Port-Blanc
BÉGANNE / NIVILLAC / PÉAULE*	Port de Foleux
BELZ*	Port de Porh Niscop
ÉTEL*	Port d'Étel
HOËDIC*	Port de l'Argol
HOËDIC*	Port Lacroix
HOUAT	Port Saint-Gildas
ILE-AUX-MOINES*	Port de l'Ile-aux-Moines
LA ROCHE-BERNARD / FÉREL / MARZAN / NIVILLAC*	Port de La Roche-Bernard
LE PALAIS	Port du Palais
LOCMIQUÉLIC*	Port de Sainte-Catherine
LOCMIQUÉLIC*	Cate de Pen Mané
PORT-LOUIS	La Pointe anse du Driasker
QUIBERON*	Port de Port-Haliguen
SAUZON	Port de Sauzon
LA TRINITÉ-SUR-MER / ST-PHILIBERT*	Port de La Trinité-sur-Mer (sauf la cale de Kérisper)

^{*} ports exploités par la Compagnie des ports du Morbihan

LISTE DES 27 PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE POUR LESQUELS LE DÉPARTEMENT NE DEMANDE PAS LE MAINTIEN DE SA COMPÉTENCE

COMMUNES CONCERNÉES	DÉNOMINATION ADMINISTRATIVE DES PORTS
BILLIERS	Port de Penlan
CAMOËL	Port de Vieille-Roche
CARNAC	Cale du Pô
DAMGAN	Port de Pénerf
GAVRES	Port de Ban-Gâvres
GAVRES	Port de Porh-Guerh
GROIX	Port de Port-Tudy
ILE D'ARZ	Cale du Béluré
LARMOR-PLAGE	Cale de Kernével
LOCMARIAQUER	Cale du Bourg et cale du Guilvin
PÉNESTIN / ARZAL	Port de Tréhiguier
PLOËMEUR	Port de Lomener
PLOËMEUR	Port de Kerroch
PORT-LOUIS	Locmalo
PORT-LOUIS	Cale du Lohic
QUIBERON	Port de Port-Maria
SAINT-ARMEL	Cale du Passage
SARZEAU	Port de Saint-Jacques
SÉNÉ	Cale du Passage
SÉNÉ	Cale de Badel
SÉNÉ	Cale de Langle
SÉNÉ	Cale de Barrarach
SÉNÉ	Port de Port-Anna
LE TOUR-DU-PARC	Cale de Pencadénic
LA TRINITÉ-SUR-MER / ST-PHILIBERT	Cale de Kerisper
VANNES	Port de commerce
VANNES	Cale de Conleau



MINISTERE DE L'INTERIEUR

Accusé de réception

Type : Acte

Identifiant Acte: 056-225600014-20151119-00000000012227-DE

Date d'émission de l'accusé de réception : 2015-11-24

Nom émetteur : Conseil general du morbihan

Objet acte : Loi NOTRe Devenir des ports de compétence départementale

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Imprimer